UCLouvain

lglor1322

2026

Grec IIIB- Les structures de la langue: approche réflexive et traduction (niveau approfondi)

5.00 crédits	45.0 h + 52.5 h	Q1 et Q2

Cette unité d'enseignement bisannuelle est dispensée en 2026-2027

Enseignants	Mathys Audrey ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	LGLOR1270 *Grec II* *Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.*
Thèmes abordés	Étude approfondie de la **grammaire grecque classique** , essentiellement la syntaxe, dans une approche linguistique (origine et évolution des structures de la langue). Les deux cours de niveau III (A et B) aborderont une sélection de chapitres relatifs à la **syntaxe de la phrase simple et complexe** . À cela s'ajoute l'assimilation d'un **vocabulaire** complémentaire et la **traduction de textes** brefs (versions) et longs (cursives).
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	PARTIE A · **Contrôle continu** (**partie 1**) : tests réguliers de maîtrise des bases morphologiques et syntaxiques et tests de version lors des Travaux Pratiques , dont la note vaudra pour 20 % de la note finale. En cas d'absence motivée à un ou plusieurs tests, une épreuve complémentaire devra être présentée lors de la dernière semaine de cours. · **Contrôle continu** (**partie 2**) : une épreuve de version sera organisée lors des Travaux pratiques pendant le second quadrimestre, dont la note vaudra pour 15 % de la note finale. En cas d'échec, ou d'absence motivée, une épreuve complémentaire devra être présentée lors de la dernière semaine de cours. IMPORTANT : en cas d'absence injustifiée, le titulaire du cours pourra, en vertu de l'article 72 du RGEE, proposer au jury de s'opposer à l'inscription d'un·e étudiant·e lors de la session de juin ou de septembre. En vertu de l'art. 78 du RGEE, la note obtenue aux travaux pratiques est réputée définitivement acquise et rattachée à chacune des sessions d'examens (juin et septembre). PARTIE B · Épreuve **écrite** vérifiant la maîtrise de la morphologie et des compétences théoriques et pratiques vues en cours (y compris le thème) répartie sur les sessions de janvier (10 % de la note finale) et de juin (15 % de la note finale). Cette épreuve vaudra au total pour 25 % de la note finale. En cas d'échec à l'épreuve de janvier et/ou juin, l'épreuve de rattrapage se tiendra à la session de septembre dans tous les cas, sous la forme d'un examen écrit. PARTIE C · Épreuve **orale** vérifiant la maîtrise de la lecture cursive. Cette épreuve vaudra pour 40 % de la note finale. Elle est répartie sur les deux sessions de janvier et de juin. **En cas d'échec à l'épreuve de cursive de janvier et/ ou juin, l'épreuve de rattrapage se tiendra à la session de septembre, sous la forme d'un examen écrit.** L'article 82 du RGEE est ici applicable : « Lorsque l'étudiant ou l'étudiante présente à la session de janvier une épreuve partielle et qu'il ou elle atteint, pour cette épreuve partielle, le seuil de réussite, il ou elle présente à la session de juin un examen sur le solde de l'épreuve. S'il ou elle ne présente pas l'examen en juin, il ou elle perd le bénéfice de l'épreuve partielle. Si l'étudiant ou l'étudiante n'a pas atteint le seuil de réussite pour l'épreuve partielle de janvier, il ou elle présente à la session de juin un examen sur la totalité de l'épreuve. En toutes hypothèses, en septembre, l'examen porte sur la totalité de l'épreuve. » La réussite des parties B et C est indispensable pour démontrer les compétences et connaissances définies dans les acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement. **Une note d'échec pour la partie B ou C entraîne une note d'échec pour la totalité de l'UE.** En pareil cas, la note finale obtenue sera équivalente à la note la plus basse des deux parties. S'agissant d'un cours bisannuel, en cas d'autorisation d'inscription aux examens l'année où le cours n'est pas dispensé, l'évaluation prendra la forme d'une épreuve écrite unique à la session de juin.

Méthodes d'enseignement	Alternance de séances de cours interactives et d'exercices.
Contenu	Étude systématique de la grammaire grecque classique (en particulier la syntaxe). En grec III B seront abordés les points suivants (liste non exhaustive) : - emploi des temps et des modes ; - syntaxe des cas ; - syntaxe des propositions complétives ; - ordre des mots et structure informationnelle. Parallèlement, les étudiants liront en autonomie deux ou trois textes grecs suivis (cursives). Les heures d'exercices sont consacrées à la re#vision de la morphologie et du vocabulaire, à des exercices sur les points de grammaire abordés au cours et à la pratique du the#me et de la version.
Ressources en ligne	Les supports de cours et des ressources électroniques sont disponibles sur Moodle.
Bibliographie	Les ouvrages de référence sont signalés au cours. Manuels de référence pour la morphologie et le vocabulaire : - D. Planque, Grammaire grecque, 8e édition, Namur, 1977 (version pdf). - J. Bertrand, Nouvelle Grammaire Grecque, Paris, 2010 (troisième édition). - E. Ragon et al., Grammaire grecque. Nombreuses rééditions. - S. Byl, Vocabulaire grec de base. Nombreuses rééditions. (bac 2) - J. Bertrand, Vocabulaire grec: du mot à la pensée: l'abrégé, Paris, 2008. (bac 3) Les étudiants sont encouragés à conserver le manuel *Hermaion* utilisé en Grec I et Grec II.
Autres infos	Le cours LGLOR1270 (Grec II) est un prérequis de ce cours.
Faculté ou entité en charge:	EHAC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques	CLAS1BA	5	LGLOR1270	
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	LAFR1BA	5		
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales	HORI1BA	5	LGLOR1270	
Mineure en Antiquité : Égypte, Orient, Grèce, Rome	MINANTI	5	LGLOR1270	